Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20260320-20260319D-DE

Délibération n° : **2026-03-19-D**

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix

Commune de Saint Sauveur

Délibération n° 2026-03-19-D
Election des adjoints

Étaient présents : 12
Le Maire : Thierry RAMONET,
Les Adjoints : Céline SAINT-BLANCARD, Sébastien PÉRON, Gaëlle CARIOU
Les Conseillers : Elodie MIOSSEC, Gisèle LE ROUX, Sébastien GRALL, Gilbert DERRIEN, Alexandre BERTHE, Joël PENCREAC'H, Camille ORIGAL, Denis LEDAN.

Étaient excusés : 3
Les Conseillers : Katell FAUJOUR, Aline IMPIERI
Stéphane PENGUILLY est arrivé après les élections à 19h53.

Avait donné pouvoir :
Mme Katell FAUJOUR, Conseillère a donné pouvoir à M. Thierry RAMONET, Maire
Mme Aline IMPIERI, Conseillère a donné pouvoir à M. Thierry RAMONET, Maire

Secrétaire de séance :
Mme Elodie MIOSSEC, benjamine du Conseil Municipal est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire auxiliaire :
Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le Conseil municipal a désigné comme secrétaire auxiliaire, Mme Anna BOUVIER, Secrétaire de Mairie.

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de St-Sauveur légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Thierry RAMONET, Maire.

Date de convocation du Conseil : le 16 mars 2026

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;
Vu la délibération n°2020-07-02-D du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint :
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 14

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20260320-20260319D-DE

- bulletins blancs ou nuls : 0
-suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8
Ont obtenu :
- Mme Céline SAINT BLANCARD : 14 voix (quatorze)

Mme Céline SAINT BLANCARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier Adjointe au Maire.

- Election du Second adjoint :
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
-suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8
Ont obtenu :
- M PERON Sébastien : 14 voix (quatorze)

M PERON Sébastien ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième Adjoint au Maire.

- Election du Troisième adjoint :
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 1
-suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 8
Ont obtenu :
- Mme CARIOU Gaëlle : 13 voix (treize)

Mme CARIOU Gaëlle ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième Adjointe au Maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait à Saint Sauveur, le 20 mars 2026

Le Maire, Thierry RAMONET

